



37^e COLLOQUE RÉGIONAL CANADIEN DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) - Regina (Saskatchewan) - 12 au 15 novembre 2015
PARTICIPANTS	- M. Richard Merlini, député de La Prairie et membre de la Section du Québec de l'APC - M. Stéphane Bergeron, député de Verchères et membre de la Section du Québec de l'APC - M^{me} Karine Gaudreault, conseillère en relations internationales et interparlementaires.
CONTEXTE	- L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) est l'une des 180 sections membres de l'APC, laquelle rassemble les parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés provenant des pays qui forment le Commonwealth. Ces parlements sont regroupés en neuf régions géographiques, dont la région canadienne. L'ANQ est membre à part entière de l'APC depuis 1933. - Chaque année, une des 14 sections de la région canadienne de l'APC organise un colloque parlementaire, lors duquel toutes les sections sont invitées à participer à des séances de travail portant sur des thèmes qu'elles auront préalablement soumis. - La dernière participation de la Section du Québec à ce Colloque remonte à l'an dernier, alors que l'activité avait été organisée à l'invitation de l'Assemblée législative de Nouvelle-Écosse. - L'ANQ sera l'hôte du 38^e Colloque régional canadien à l'automne 2016.
THÈMES	- L'uniformité des lois concernant des officiers de l'Assemblée législative - L'Alberta – élection générale de 2015 – Pensées des députés de l'Alberta - Le respect des droits des minorités linguistiques au Canada - La Commission de l'administration publique et le contrôle parlementaire - Les conséquences de l'élection à date fixe.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Démontrer l'engagement de la Section du Québec au sein de la région canadienne de l'APC, notamment en prenant activement part aux séances de travail.
- Présenter les compétences et le fonctionnement de la Commission de l'administration publique de l'ANQ.
- Réaliser une présentation sur les droits des minorités linguistiques au Canada dans le but d'exposer la situation au Québec et de s'informer sur l'état des lieux ailleurs dans le Canada.
- Faire état de l'expérience de l'ANQ relative aux divers thèmes inscrits à l'ordre du jour du Colloque.
- Par leur participation aux échanges portant sur les différents thèmes du Colloque, renforcer la connaissance des représentants québécois à l'égard des différents contextes parlementaires au sein desquels évoluent les élus des autres sections de la région canadienne.
- Renforcer les relations institutionnelles que maintient l'ANQ avec les assemblées législatives canadiennes fédérales, provinciales et territoriales.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

- L'un des députés québécois a effectué une présentation sur les droits des minorités linguistiques au Canada. Celle-ci a permis aux parlementaires des autres provinces de mieux comprendre l'historique québécois et les enjeux liés à la Charte de la langue française. Des échanges sur les situations et mécanismes mis en place dans les autres provinces ont également eu lieu.
- La présentation du député portant sur la Commission de l'administration publique et le contrôle parlementaire a permis d'effectuer un survol de ses pouvoirs en matière de reddition de comptes et de son fonctionnement. Comme il s'agit d'un modèle unique au Canada, les autres parlementaires se sont intéressés à sa spécificité afin de s'en inspirer pour leurs réformes en cours ou à venir.
- Les discussions ont également porté sur divers sujets dont : les politiques contre le harcèlement dans les parlements, la sécurité dans les parlements, les changements d'allégeance politique en cours de mandat, la reddition de compte des dirigeants d'organismes publics, le rôle des médias dans les campagnes électorales et la réforme du Sénat.
- Les discussions entourant les séances de travail et les présentations des conférenciers ont permis aux députés québécois de renforcer leurs connaissances des réalités parlementaires de leurs homologues des autres sections de la région canadienne de l'APC et de renforcer les liens avec ces derniers.

COÛT

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - Per diem et autres frais | 2 785,49 \$ |
| - Transport | 2 466,65 \$ |

Total	5 252,14 \$
--------------	--------------------